
NOTRE-DAME DU BON CONSEIL

Le
Villa-Foie

Mai 2018

Volume 11, Numéro 05





M. Guy Bournival
conseiller



M. Sylvain Jutras
Maire



Mme Isabelle Dumont
Directrice Générale G.M.A



M. Alex Desfossés-Cusson
conseiller

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL
2017 Village 2021
Plus y vivre et grandir!



Mme Manon Blanchette
conseillère



M. Marcel Bergeron
conseiller



M. Gérard Martin
conseiller



M. Carl Langlois
conseiller

CONSEIL MUNICIPAL

M. Sylvain Jutras
MAIRE

COMITÉ HYGIÈNE DU MILIEU ET TRAVAUX PUBLICS

Mme Isabelle Dumont
DIRECTRICE GÉNÉRALE, SEC.-TRÉS. G.M.A., NIV. 1

SIÈGE NO.1, M. Marcel Bergeron
COMITÉ BUDGET

SIÈGE NO.2, Mme Manon Blanchette
COMITÉ OMH

SIÈGE NO.3, M. Gérard Martin
COMITÉ LOISIRS, CULTURE ET FAMILLE

SIÈGE NO.4, M. Alex Desfossés-Cusson
COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

SIÈGE NO.5, M. Carl Langlois
COMITÉ FINANCE ET ADMINISTRATION

SIÈGE NO.6, M. Guy Bournival
COMITÉ DE LA SÉCURITÉ PUBLIQUE

ÉDIFICES MUNICIPAUX

HÔTEL DE VILLE

541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
**Isabelle Dumont, directrice générale,
sec.-trés., g.m.a., niv. 1**
Tél.: 819 336-2744
Télé.: 819 336-2030
No. d'urgence: 819 479-5640
Courriel: nd.bonconseil@cgocable.ca

CENTRE RÉCRÉATIF LÉO-PAUL THERRIEN ET CHALET

Maryse Bilodeau, coordonnatrice
541, rue Ducharme
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
Tél.: 819 336-3221
Télé.: 819 336-2030
Courriel: infoccbc@cgocable.ca

SÉCURITÉ INCENDIE

Frédéric Marcotte, directeur
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 9-1-1

BIBLIOTHÈQUE

Jacinthe Dufort, coordonnatrice
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
Tél.: 819 336-2967

Lundi: 15h30 à 18h30
Mercredi: 8h45 à 10h45 et 18h30 à 20h00
Jeudi: 8h45 à 10h45, 13h à 16h et
18h30 à 20h
Samedi: 9h à 11h30 et 13h à 15h30

NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Les séances du conseil municipal de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se tiennent à chaque mois à 20h00 dans la salle du conseil municipal.

Si vous avez une demande à formuler au conseil municipal, vous devez l'acheminer au plus tard la semaine précédant la réunion mensuelle afin qu'elle soit étudiée sinon elle ne sera pas traitée.

DATES DES PROCHAINES SÉANCES DU CONSEIL

Lundi 7 mai 2018 à 20h00

Lundi 4 juin 2018 à 20h00

Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
Extraits séance du conseil du 16 avril 2018

LOTS VACANTS

Il est résolu de faire parvenir une lettre de rappel à tous les propriétaires de lots vacants relativement à la réglementation qui stipule que les herbes doivent être coupées à des périodes spécifiques.

BAIL CLUB DE CROQUET

Considérant que le bail du Club de Croquet vient à échéance le 31 mai 2018;

Il est résolu de ne pas renouveler le bail du Club de Croquet mais d'autoriser l'occupation par ceux-ci aux mêmes conditions. La municipalité pourra mettre fin à l'occupation en tout temps sans pré-avis.

VENTES DE GARAGE

Il est résolu d'autoriser les ventes de garage sans frais de permis les 26 et 27 mai 2018 dans le cadre de la semaine des municipalités.

**DÉROGATION MINEURE LOT 5 955 693,
324 RUE BLAKE**

Étant donné la demande de dérogation mineure pour le 324 rue Blake lot 5 955693 visant à autoriser une marge de recul avant à 6.52 mètres au lieu de 7.5 mètres pour la résidence et d'autoriser l'escalier et le balcon à une marge avant de 3.64 mètres au lieu de 7.5 mètres;

Étant donné la recommandation favorable du comité consultatif d'urbanisme en date du 26 février 2018;

Étant donné que les personnes intéressées peuvent se faire entendre séance tenante;

Étant donné que personne ne s'est fait entendre;

Il est résolu d'autoriser ladite dérogation mineure.

OCTROI CONTRAT RÉFECTION RUE ST-ANTOINE (ENTRE ST-LAMBERT ET GILLES)

Étant donné l'appel d'offre public sur SEAO concernant la réfection de la rue St-Antoine (entre St-Lambert et Gilles);

Étant donné qu'à l'ouverture des soumissions le 29 mars 2018, le résultat fut le suivant:

Excavation Tourigny	219 613.22\$ taxes incluses
RGC	190 417.23\$ taxes incluses
Excavation Tourville	205 803.52\$ taxes incluses
Pavage Veilleux	166 340.94\$ taxes incluses
Alide Bergeron et Fils	229 887.74\$ taxes incluses

Étant donné que les soumissions déposées sont conformes;

Il est résolu d'octroyer le contrat pour la réfection d'une partie de la rue St-Antoine à Pavage Veilleux au coût de 166 340.94\$ taxes incluses dans le cadre de la taxe d'essence.

CASERNE INCENDIE

**MISE À JOUR PLAN ARCHITECTURE
CASERNE**

Étant donné la résolution 2018-022 octroyant le mandat à Faucher Gauthier Architectes concernant l'agrandissement de la caserne au coût de 8 800\$ plus taxes selon le projet de 2012 sans aucun réaménagement intérieur;

Étant donné que suite à une première rencontre de démarrage entre les parties, il s'avère qu'un réaménagement complet de la partie caserne est prévu;

Étant donné la révision de l'offre de services professionnels en architecture de Faucher Gauthier en date du 6 mars 2018;

Il est résolu d'autoriser la révision des services professionnels au coût de 12 500\$ plus taxes.

INGÉNIEUR MÉCANIQUE

Étant donné l'offre de service du Groupe CME en date du 7 mars 2018 concernant les services d'ingénieries mécaniques concernant l'agrandissement de la caserne incendie;

Il est résolu d'octroyer le contrat à Groupe CME au coût de 16 975.00\$ plus taxes.

SERVICES HYDROGÉOLOGIE

Étant donné l'offre de services en hydrogéologie de LNA en date du 1er mars 2018 relativement à la conception du puits no.5;

Il est résolu d'octroyer le mandat à LNA au coût de 5 475.00\$ plus taxes ainsi que l'échantillonnage des piézomètres et plan du site pour un nouveau puits au coût de 1 354.40\$ plus taxes.

**COPERNIC (PROTECTION DARD DE SABLE ET
FOUILLE-ROCHE GRIS)**

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a pris connaissance du cahier du propriétaire et reconnais la valeur distincte de

sa propriété au niveau écologique;

Étant donné que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village comprend que le dard de sable et le fouille-roche gris sont deux espèces sensibles et que des activités menacent sa survie.

Étant donné que la municipalité a conscience de la fragilité de ce milieu et comprend que sa conservation contribue de façon significative à leur survie;

Étant donné que la municipalité s'engage moralement à favoriser le maintien des caractéristiques écologiques de sa propriété et cela en s'efforçant d'appliquer les recommandations énumérées dans le cahier;

Il est résolu que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village confirme son intention de préserver l'habitat du dard de sable et du fouille-roche gris à proximité de sa propriété.

MUTUELLE DE PRÉVENTION

Attendu qu'une mutuelle de prévention en santé et sécurité du travail, ci-après appelée la Mutuelle nous est proposée par l'entremise de Groupe Conseil Novo SST en vertu de l'article 284.2 de la Loi sur les accidents de travail et les maladies professionnelles;

Attendu que l'adhésion à la Mutuelle permet à la municipalité d'améliorer son système de gestion ainsi que sa performance en santé et sécurité du travail;

Attendu que la municipalité désire profiter des avantages en adhérant à la Mutuelle;

Il est résolu que les administrateurs ayant fait une lecture complète et s'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission des normes, de l'équité, de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2019 soit acceptée telle que rédigée, et que le Groupe Novo

SST, soit autorisé à signer cette entente pour et au nom de la municipalité ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la municipalité.

Que la municipalité autorise le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité tous les documents nécessaires à la participation de la municipalité à la Mutuelle.

De mettre fin au contrat avec la Société Mutuelle de Prévention en date du 31 décembre 2018.

DÉVELOPPEMENT DOMICILIAIRE RUISSELET DU PARC BOISÉ

ADOPTION PLANS ET DEVIS

Étant donné les plans et devis préparés par Simon Leclerc, ingénieur en date de mars 2018 pour le développement du Ruisselet du Parc Boisé;

Il est résolu d'autoriser lesdits plans et devis tels que présentés. Il est de plus résolu que la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village ne s'objecte pas à la délivrance d'une autorisation par le MDDEFP (Ministère du Développement durable, de l'Environnement, de la Faune et des Parcs). Ledit projet ne contrevient à aucun règlement municipal.

ENTENTE RELATIVE AUX TRAVAUX MUNICIPAUX

Étant donné les plans et devis préparés par M. Simon Leclerc, ingénieur en date de mars 2018;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village une entente relative aux travaux municipaux avec M. Jérôme Lampron.

APPEL D'OFFRE TRAVAUX FEPTEU

Étant donné les plans et devis préparés par Avizo Experts Conseils en date du 23 mars 2018 dans le cadre du renouvellement de conduites du volet 1 du programme Fepteu;

Il est résolu d'aller en appel d'offres auprès de SEAO.

DEMANDE DE PROLONGEMENT DE SERVICE RUE BIRON

Étant donné la demande de la firme 9244-2474 Québec inc en date du 21 mars 2018 afin de prolonger les infrastructures dans le projet de développement résidentiel Quartier Ménard rue Biron;

Étant donné les plans et devis préparés par Simon Leclerc, ingénieur;

Il est résolu d'autoriser le maire et la directrice générale/secrétaire-trésorière à signer pour et au nom de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village une entente relative aux travaux municipaux avec 9244-2474 Québec inc.

STATIONNEMENTS INCITATIFS

Étant donné le projet de stationnements incitatifs mené par le CRECQ en collaboration avec la MRC Drummond favorisant le co-voiturage;

Il est résolu d'autoriser la MRC Drummond à aller de l'avant avec le projet déposé au fonds de la ruralité et d'autoriser une contribution de 500\$ pour la mise en place du projet de stationnements incitatifs dans notre municipalité.

PAVAGE NAPOLEON MÉNARD (OFFRE DE SERVICES PROFESSIONNELS)

Étant donné le programme triennal d'immobilisation adopté le 18 décembre 2017;

Étant donné le prix reçu d'Avizo Experts-conseils en date du 27 mars 2018 pour la préparation des plans et devis et la surveillance pour le pavage d'une partie de la rue Napoléon Ménard;

Il est résolu d'octroyer le contrat à Avizo Experts conseils au coût de 4 000\$ plus taxes.

PROGRAMMATION TAXE ESSENCE

Étant donné que la municipalité a pris connaissance du Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale dans le cadre du programme de la taxe d'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2014 à 2018;

Étant donné que la municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

Il est résolu que la municipalité s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

que la municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2014-2018;

la municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de la programmation de travaux jointe à la présente et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

la municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations en infrastructures municipales fixé à 28\$ par habitant par année, soit un total de

140\$ par habitant pour l'ensemble des cinq années du programme;

la municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution.

la municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux ci-jointe, comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de dépenses des travaux admissibles jusqu'au 31 mars prochain.

RECOURS POUR UNE DÉROGATION AU RPEP

CONSIDÉRANT la démarche effectuée par plusieurs municipalités québécoises depuis plusieurs années pour mieux protéger les sources d'eau potable menacées par les projets de recherche, de production, de stockage et de transport des hydrocarbures dans les territoires municipaux;

CONSIDÉRANT l'adoption du *Règlement sur le prélèvement des eaux et leur protection* (ci-après « *RPEP* ») par le gouvernement du Québec, lequel règlement est entré en vigueur au mois d'août 2014;

CONSIDÉRANT que, en application du premier alinéa de l'article 118.3.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* (RLRQ, c. Q-2; ci-après « *L.Q.E.* »), l'entrée en vigueur du *RPEP* fait en sorte que ce règlement provincial prévaut sur tout règlement municipal portant sur le même objet;

CONSIDÉRANT que, après examen du *RPEP* et une analyse scientifique rigoureuse, plusieurs municipalités, dont la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, se sont montrées convaincues que les dispositions et normes de dudit règlement n'assurent pas une protection adéquate et suffisante des sources d'eau potable sur leur territoire, particulièrement là où les citoyens et citoyennes sont alimentés par des puits artésiens ou de surface individuels;

CONSIDÉRANT que le premier alinéa de l'article 118.3.3 *L.Q.E.* permet au ministre du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (ci-après le « ministre de l'Environnement ») d'approuver un règlement local portant sur le même objet que le *RPEP*, auquel cas le règlement local prévaut alors sur le *RPEP* dans la mesure que détermine le ministre;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village a adopté le *Règlement n° 2017-394*, portant le titre de *Règlement déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures dans le territoire de la municipalité*, en date du 3 juillet 2017;

CONSIDÉRANT qu'une copie dudit règlement a été transmise au ministre de l'Environnement afin de faire approuver ledit règlement pour valoir en lieu et place du *RPEP* sur le territoire de la municipalité;

CONSIDÉRANT que, dans une démarche similaire, 318 municipalités (ci-après « les municipalités réclamantes ») ont demandé au ministre de l'Environnement d'approuver leur propre règlement local, dérogeant ainsi au *RPEP*, de façon à pouvoir accroître les distances séparatrices entre les éventuelles installations des sociétés gazières et pétrolières et les sources d'eau potable (ci-après la « demande de dérogation »);

CONSIDÉRANT qu'au soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont collectivement soumis au ministre, pour son analyse, une preuve scientifique détaillée, rigoureuse et prépondérante démontrant l'inadéquation des normes prévues au *RPEP*, lesquelles normes ne permettent pas d'assurer la protection efficiente des sources d'eau potable sur leur territoire respectif;

CONSIDÉRANT qu'en soutien de leur demande de dérogation, les municipalités réclamantes ont aussi invoqué le rapport du Bureau d'audiences

publiques sur l'environnement (BAPE) concernant l'exploitation des hydrocarbures de schiste, lequel rapport recommandait également au gouvernement de revoir les distances séparatrices prévues au *RPEP*;

CONSIDÉRANT que pour toute réaction suite à cette demande de dérogation, le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) a exigé des municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, qu'elles fournissent au soutien de cette demande une preuve des conditions locales justifiant l'adoption d'un règlement particulier;

CONSIDÉRANT que les municipalités réclamantes, incluant la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, sont d'avis qu'une telle démonstration des conditions locales est tout à fait superfétatoire vu les conclusions de la preuve scientifique complète qui a déjà été déposée au soutien de leur demande de dérogation, et vu qu'il ne s'agit pas de libéraliser les normes prévues au *RPEP*, mais de les renforcer par l'application de normes plus sévères, tel que cela appert du *Règlement n° 2017-394* de notre municipalité qui a été transmis au ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que le maintien des distances séparatrices actuelles dans le projet de règlement modifiant le *RPEP* déposé par le gouvernement le 14 février 2018 semble indiquer que le MDDELCC n'a pas pris en considération ladite preuve scientifique qui a été déposée au soutien de la demande de dérogation;

CONSIDÉRANT le principe de « précaution » enchâssé dans la *Loi sur le développement durable* (RLRQ, c. D-8.1.1) et selon lequel « lorsqu'il y a un risque de dommage grave ou irréversible, l'absence de certitude scientifique complète ne doit pas servir de prétexte pour remettre à plus tard l'adoption de mesures effectives visant à prévenir une dégradation de l'environnement »;

CONSIDÉRANT aussi le principe de « subsidiarité », également enchâssé dans la *Loi sur le développement durable*, selon lequel « les pouvoirs et les responsabilités doivent être délégués au niveau approprié d'autorité » et qu'il est pertinent de rapprocher le plus possible les lieux de décision des citoyens et des communautés concernés;

CONSIDÉRANT que, par l'adoption de la *Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs*, sanctionnée le 16 juin 2017, le législateur québécois a reconnu que :

- les municipalités sont, dans l'exercice de leurs compétences, des gouvernements de proximité faisant partie intégrante de l'État québécois;
- les élus municipaux possèdent la légitimité nécessaire, au sens de la démocratie représentative, pour gouverner selon leurs attributions; et que
- les municipalités exercent des fonctions essentielles et offrent à leur population des services qui contribuent à maintenir un milieu de vie de qualité, sécuritaire et sain, notamment dans un contexte de développement durable;

CONSIDÉRANT qu'à ce jour, nous n'avons reçu aucune réponse formelle ou réponse adéquate de la part de la ministre de l'Environnement, outre cette demande de preuve de la situation locale;

CONSIDÉRANT que cette demande outrepassé le cadre de la *L.Q.E.* et ne peut constituer une exigence légitime et raisonnable de la part de la ministre de l'Environnement;

CONSIDÉRANT que l'exigence de la ministre de l'Environnement de présenter une preuve de la situation locale place la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, de même que toutes les municipalités réclamantes, dans une situation de difficulté réelle et urgente;

CONSIDÉRANT que devant le silence de la ministre de l'Environnement, la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village se trouve placée dans une impasse et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village estime être en droit d'avoir une réponse adéquate à sa demande de dérogation et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village doit considérer l'opportunité de porter devant les tribunaux le différend qui l'oppose à la ministre de l'Environnement et qu'il en va de même pour toutes les municipalités réclamantes;

CONSIDÉRANT que le Fonds intermunicipal de défense de l'eau (FIDE) peut financer, au moins en partie, ce recours aux tribunaux et que tout besoin supplémentaire, le cas échéant, pourrait être financé par une contribution modeste des municipalités requérantes et des municipalités mandantes;

CONSIDÉRANT que l'article 91 du *Code de procédure civile* prévoit que plusieurs personnes ayant un intérêt commun dans un litige peuvent mandater l'une d'elles pour agir en justice pour leur compte;

CONSIDÉRANT que la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village accepte de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage des municipalités qui réclament une dérogation au *RPEP*, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire ;

et, finalement,

CONSIDÉRANT que dans ces circonstances, il y a lieu de mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques

ou autres qui s'offrent à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, de même qu'aux autres municipalités requérantes, afin de faire valoir leurs droits et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre permettant à la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village, de même qu'aux autres municipalités requérantes, d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation au *RPEP*;

Il est résolu :

En conséquence de ce qui précède,

DE réaffirmer la volonté de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village de mieux protéger les sources d'eau potable sur son territoire en augmentant les distances séparatrices prévues dans le *RPEP*;

DE se porter requérante pour agir en justice en raison de la situation d'impasse dans laquelle la municipalité se trouve vu l'absence de réponse adéquate de la ministre de l'Environnement à sa demande de dérogation;

D' accepter le mandat de représenter toute municipalité qui lui fera parvenir, par le biais du Comité de pilotage, une résolution adoptée en bonne et due forme la mandatant pour agir en son nom en la présente affaire;

DE mandater le cabinet d'avocats Dufresne Hébert Comeau afin d'étudier les recours juridiques ou autres qui s'offrent aux municipalités requérantes afin de faire valoir leurs droits et protéger leurs intérêts quant à la demande de dérogation qui a été déposée devant la ministre de l'Environnement, de même que pour leur faire toute recommandation utile, ainsi qu'au Comité de pilotage et, le cas échéant, afin d'entreprendre toute procédure judiciaire ou autre leur permettant d'obtenir une réponse adéquate à leur demande de dérogation ainsi qu'à celles des municipalités mandantes;

DE demander à la direction générale de faire

parvenir une copie certifiée conforme de la présente résolution au Comité de pilotage de la démarche commune des municipalités en faveur d'une dérogation au RPEP pour confirmer l'engagement de la municipalité de Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village comme « requérante » en la présente affaire;

D' autoriser une contribution financière d'un montant maximum de 250 \$, en cas de nécessité financière liée à ce recours.

PROGRAMME APPRENTI-STAGE

Étant donné que le volet Apprenti-Stage permet aux étudiants du secondaire d'acquérir un premier contact avec le marché du travail;

Il est résolu de présenter une demande au Carrefour Jeunesse Emploi du Comté de Richmond dans le cadre du trio Étudiant Desjardins pour l'emploi volet apprenti-stage pour les travaux publics. De demander l'autorisation au Syndicat CSN NDBC Village conformément à la convention collective. De mandater Mme Isabelle Dumont afin de représenter la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village sur le comité de sélection.

APPEL D'OFFRE TRAVAUX RUE ST-ANTOINE (ENTRE LA RUE GILLES ET NAPPERT)

Étant donné les plans et devis préparés par Avizo Experts conseils en date de mars 2018 pour la réfection de la rue St-Antoine (partie entre la rue Gilles et Nappert);

Il est résolu d'aller en appel d'offre pour la réfection de ladite portion de rue dans le cadre de la taxe d'essence.

RENOUVELLEMENT ASSURANCES

Il est résolu de renouveler la police d'assurances municipales avec la Mutuelle des municipalités du Québec au coût de 50 512.00\$ pour la période du 7 avril 2018 au 7 avril 2019.

ENSEIGNES ET VINYLE AUTOCOLLANT

Étant donné les prix soumis par Enseignes André inc pour le remplacement de l'enseigne de la salle du conseil et la modification du panneau directionnel extérieur à l'hôtel de ville;

Il est résolu d'autoriser l'achat d'une enseigne pour la salle du conseil au coût de 755.00\$ plus taxes et les nouvelles flèches en vinyle autocollant au coût de 115\$ plus taxes.

OMH - ADOPTION ÉTATS FINANCIERS 2017

Il est résolu d'adopter les états financiers pour l'exercice se terminant le 31 décembre 2017 de l'Office Municipal d'Habitation préparés par Groupe RDL Drummondville présentant un déficit de 33 589\$ dont 10% est payable par la municipalité 3 359.00\$ - 3 284.00\$ déjà versés = 75.00\$ à payer.

RÉHABILITATION DU PUIXS NO.4

Étant donné les prix demandés à 3 firmes pour la réhabilitation du puits no.4 selon les conditions préparées par LNA Hydrogéologie;

Étant donné les prix reçus:

R.J Lévesque et Fils Ltée	21	700.00\$	plus taxes
Forages LBM inc	29	495.00\$	plus taxes

Il est résolu d'autoriser et de mandater R.J Lévesque et Fils Ltée au coût de 21 700.00\$ plus taxes afin de réhabiliter le puits no.4.

DIVERS

SUPERVISION ET COORDINATION DES TRAVAUX DE RÉHABILITATION DU PUIXS 4

Étant donné la réhabilitation du puits municipal no.4;

Il est résolu d'octroyer la supervision et la coordination des travaux de réhabilitation du puits no.4 à LNA (Laforest Nova Aqua) au coût de 5 913.00\$ plus taxes.



Le 25 avril 2018

Rinçage des conduites d'eau potable (Nettoyage des bornes-fontaines)

AVIS IMPORTANT

Le service des travaux publics de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village procédera dans la semaine du 6 au 12 mai 2018 aux travaux de rinçage des conduites d'eau potable. De plus, dans la semaine du 22 au 25 mai, il y aura des essais hydrostatiques qui feront baisser la pression dans le réseau.

L'objectif de ces travaux est de nettoyer l'intérieur des conduites du réseau pour ainsi améliorer la qualité de l'eau potable. Il s'agit d'évacuer du réseau les particules ou les débris qui pourraient se former sur les parois. On augmente donc la vitesse de circulation de l'eau et on évacue l'eau souillée par les bornes d'incendie. Les opérations sont réalisées à l'aide de routes de rinçage prédéterminées qui favorisent un meilleur nettoyage.

Il est possible que les travaux puissent causer une certaine turbulence au sein du réseau et, par conséquent, colorer temporairement l'eau potable en la rendant de couleur rougeâtre sans toutefois que cela soit néfaste pour la santé.

La municipalité recommande d'ouvrir les robinets d'eau froide jusqu'à ce que l'eau redevenue claire. Une attention particulière devra également être portée à la clarté de l'eau dans les quelques jours suivants la fin des travaux avant de débiter la lessive.

Vous remerciant pour votre habituelle collaboration, veuillez recevoir nos salutations distinguées.



Isabelle Dumont,
Directrice générale, sec.-trés., g.m.a., niv. 1

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village

Pour y vivre et grandir !

LE GRAND DÉBARRAS

Événement annuel éco-responsable

À Notre-Dame-du-Bon-Conseil, Village,

Super vente de garage

Samedi 26 mai et dimanche 27 mai 2018

Chaque résident aura la chance de vendre à son domicile les articles de son choix et ce, sans aucun frais de permis.



En cas de pluie,
l'événement aura
lieu quand
même.



Communiqué pour diffusion immédiate

Réseau de fibre optique : la MRC de Drummond conclut un partenariat avec Cooptel

Le 12 avril 2018 – Dans le cadre de son projet de réseau de fibre optique, la MRC de Drummond annonce un partenariat avec l'entreprise Cooptel pour la fourniture de services de télécommunications.

Cette entente fait suite à l'appel lancé à la fin de l'automne dernier auprès des compagnies œuvrant dans ce secteur d'activités. Quatre firmes ont alors manifesté leur intérêt et amorcé des pourparlers avec la MRC. Au terme de l'exercice, seule la proposition de Cooptel, une coopérative dont les bureaux administratifs sont situés à Valcourt, s'est avérée conforme au modèle d'affaires retenu par la MRC pour la mise en place de ce réseau.

En vertu du partenariat établi, Cooptel pourra utiliser les infrastructures appartenant à la MRC pour offrir des services de télécommunications de haute capacité (internet, télévision et téléphonie) dans les municipalités rurales ayant adhéré au projet, soit Durham-Sud, L'Avenir, Lefebvre, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Paroisse, Notre-Dame-du-Bon-Conseil Village, Saint-Bonaventure, Saint-Cyrille-de-Wendover, Sainte-Brigitte-des-Saults, Saint-Edmond-de-Grantham, Saint-Eugène, Saint-Félix-de-Kingsey, Saint-Germain-de-Grantham, Saint-Lucien, Saint-Majorique-de-Grantham et Saint-Pie-de-Guire. En contrepartie, la coopérative s'engage à verser des redevances à la MRC.

Début du déploiement du réseau prévu en 2019

En mars dernier, le conseil de la MRC de Drummond a adopté un règlement d'emprunt de 33,2 M\$ pour l'implantation du réseau. Si ce règlement obtient l'approbation du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, la MRC ira de l'avant avec la confection des plans et devis. Elle procédera également à l'embauche d'un directeur de projet afin de mener à terme ce dossier d'envergure.

Les travaux d'implantation du réseau de fibre optique dans les secteurs visés devraient débuter au cours de l'année 2019.

-30-

Information : Guy Drouin
Directeur général
MRC de Drummond
819 477-2230, poste 104

Source : Jean Dufresne
Conseiller en communication
MRC de Drummond
819 477-2230, poste 101

Le foyer à l'éthanol

Les foyers à l'éthanol sont de plus en plus utilisés pour créer une atmosphère chaleureuse, surtout depuis que certaines municipalités interdisent l'installation de nouveaux foyers au bois sur leur territoire. Cependant, il faut se rappeler que ces appareils sont décoratifs et ne doivent pas être utilisés pour chauffer une pièce.



- Les foyers à l'éthanol sont susceptibles de provoquer de **graves brûlures, des intoxications au monoxyde de carbone et des incendies**. Soyez prudent et gardez un **maximum de distance** entre vous et l'appareil lors de l'allumage.
- Assurez-vous que votre résidence est munie d'un **détecteur de monoxyde de carbone (CO)** ainsi que d'un **extincteur portatif adéquat et en bon état de fonctionnement**.
- Vérifiez la réglementation municipale et les normes en vigueur relativement à l'utilisation et à l'installation de ce type d'appareil.

Mesures de sécurité pour les foyers à l'éthanol

L'éthanol, aussi appelé bioéthanol, est un liquide inflammable et volatil.

À température ambiante, il peut produire des vapeurs irritantes et inflammables. Ces vapeurs peuvent former un mélange explosif avec l'air et, en concentration suffisante, elles risquent de s'embraser au contact d'une flamme.

Voici quelques mesures de sécurité à adopter afin de profiter pleinement de votre foyer décoratif en toute sécurité :



- Choisissez un foyer à l'éthanol qui satisfait aux normes canadiennes



Exemples d'étiquettes de certification apposées sur les foyers à éthanol et qui attestent de leur conformité à la norme canadienne.

- Utilisez toujours l'éthanol recommandé par le fabricant du foyer puisque l'appareil a été conçu pour être utilisé avec un type d'éthanol déterminé.
- Privilégiez l'utilisation d'un long **briquet** ou de longues allumettes afin de garder un maximum de distance entre vous et l'appareil lors de l'allumage.
- **Ne remplissez jamais un brûleur encore chaud. Laissez refroidir l'appareil ou attendez au moins 15 minutes avant de procéder.**
- Gardez à distance tout article de fumeur ou objet à flamme nue (allumette, chandelle, briquet, etc.)
- Entrez l'éthanol de façon sécuritaire, hors de la portée des enfants et loin de toute source de chaleur.

Prudence avec les foyers à l'éthanol!





AVOIR UN PREMIER EMPLOI ÉTUDIANT

LIEU DE TRAVAIL

À Notre-Dame-du-Bon-Conseil, dans un organisme sans but lucratif sélectionné.

EXIGENCES

- N'avoir aucune expérience de travail
- Avoir entre 14 et 16 ans
- Être disponible pour travailler durant 80 heures
- S'inscrire avant le 16 mai 2018 à ton Carrefour jeunesse-emploi
- Assister à la formation préparatoire à l'emploi qui se tiendra le 16 mai 2018 au Centre communautaire de Notre-Dame-du-Bon-Conseil

BOURSE

Une bourse de 500\$ sera remise à chaque étudiant à la fin du stage de 80 heures.



Guyline St-Hilaire
warwick@cjerichmond.qc.ca



Bourse étudiante Cégep de Drummondville



Félicitations à Jonathan Parent, étudiant au Tremplin DEC récipiendaire de la Bourse au montant de 350\$ de la municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village. Il est ici accompagné du représentant de la municipalité, Marcel Bergeron ainsi que des représentantes de la Fondation et du collège sont Élise Larmée et Lucie Marchessault.



PERMIS DE CONSTRUCTION OU DE RÉNOVATION

L'inspecteur en bâtiments est disponible à l'hôtel de ville chaque **JEUDI** de 8h30 à 12h00 et de 13h00 à 16h30 pour l'émission des permis ou pour toutes informations.

Vous avez des travaux à effectuer sur votre propriété? Pensez d'abord à vous procurer un permis.

Cette précaution vous permettra d'assurer la conformité de votre projet.

Voici la liste des travaux qui nécessitent un permis de construction ou de rénovation:

- construction ou agrandissement d'un bâtiment principal
- remplacement du revêtement de la toiture ou des murs
- enseigne
- construction ou agrandissement d'un garage, d'une remise ou d'un abri d'auto
- installation d'un spa ou d'une piscine (même gonflable)
- construction d'une clôture
- remplacement ou modification de portes et fenêtres
- aménagement et intervention sur les rives d'un cours d'eau
- vente de garage
- patio, terrasse, véranda ou portique
- thermopompe
- aménagement du sous-sol
- ajout d'une chambre ou d'une pièce
- aménagement ou ajout d'un nouveau logement
- changement de locataire, commerce ou industrie

Vous pouvez passer chercher un formulaire pour faire votre demande de permis du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30.



34 unités - 1 ½, 2 ½, 3 ½ & 4 ½

RÉSIDENCE PRIVÉE POUR ÂÎNÉS AUTONOMES ET SEMI-AUTONOMES

RABAIS DE 1 500\$

à la signature de tout bail d'un an (nouveau résident) d'ici le 31 décembre 2018*
Faites vite, quelques unités encore disponibles.

Infirmière et préposées d'expérience
Services d'assistance personnelle
Aide domestique, animation & loisirs
Surveillance 24 heures par jour
Système d'appel d'urgence dans chaque appartement
Système de détection des incendies avec gicleurs

Luxe et confort
à prix économique

**Nos logements sont
plus grands et
plus abordables
qu'ailleurs**

Service de convalescence disponible
41, rang St-Charles, Sainte-Perpétue

819.336.6633

* Certaines conditions s'appliquent.
Sujet à changement sans préavis.

Menuiserie Jacques & L
9275 5529 QUÉBEC INC.

Spécialité : Armoires de cuisine sur mesure

Téléphone : 819.336.3267 Cellulaire : 819.475.7958
2010, 10^e rang Simpson, Notre-Dame-du-Bon-Conseil QC J0C 1A0

Clinique vétérinaire Centre du Québec
animaux de ferme et animaux de compagnie

167, rue Notre-Dame
Notre-Dame du Bon Conseil
J0C 1A0
Tél. : (819) 336-5050
Fax : (819) 336-5051

Dr Louis Mills, Dr Jean-Yves Perreault,
Dr Line Simoneau, Dr Nicole Ruest,
Dr Isabelle Veilleux, Dr Jean Hébert,
Dr Yanic Brunet, Dr Franco Lévesque,
Dr Jonathan Lehouiller,
Dr Roxane Rémillard et
Dr Jean-Sébastien Rochon

Courriel: cvcq@cgocable.ca



RÈGLEMENT SUR LA GARDE DES POULES PONDEUSES ET DES LAPINS

PERMIS NÉCESSAIRE

Article 1 : La garde de poules pondeuses et de lapins est désormais autorisée dans toutes les zones. Toutefois des conditions doivent être observées :

1.1 Nombres de poules autorisées

Un maximum de 5 poules pondeuses. Le coq est INTERDIT

1.2 Nombres de lapins autorisés

Un maximum de 5 lapins est autorisé par le terrain.

1.3 Les animaux que l'on retrouve habituellement sur une exploitation agricole sont prohibés : cheval, vache, porc etc.

1.4 Poulailleur et enclos extérieur (poules) et cage à lapin

Les poules doivent être gardées dans un poulailleur comportant un parquet grillagé de manière à ce qu'elles ne puissent en sortir librement. Les poules ne doivent pas être gardées en cage.

L'aménagement du poulailleur et de son parquet extérieur doivent permettre aux poules de trouver de l'ombre en période chaude ou d'avoir une source de chaleur (isolation et chauffage) en hiver.

La conception du poulailleur doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable :

Un maximum d'un (1) poulailleur est permis par terrain

La dimension minimale du poulailleur doit correspondre à 0.37m² par poule et le parquet extérieur à 0.92m² par poule.

Les poules doivent demeurer enclouées dans le poulailleur ou dans le parquet extérieur en tout temps.

Les poules doivent être abreuvées à l'intérieur du poulailleur ou au moyen de mangeoires et d'abreuvoir protégés, de manière à ce qu'aucun autre palmipède migrateur ne puisse y avoir accès, ni les souiller, ni attirer d'autres animaux tels que les mouffettes, les rats, ratons-laveurs, etc.

La conception de la cage doit assurer une bonne ventilation et un espace de vie convenable en tenant compte de la grosseur à l'âge adulte du lapin afin qu'il puisse bouger, s'étendre et sauter sans se blesser.

1.5 Localisation

Un bâtiment principal doit être implanté sur un terrain pour y installer un poulailler.

Le poulailler et le parquet extérieur ou la cage à lapin doivent être situés dans la cour arrière ne donnant pas sur une rue à une distance de 2m des lignes de terrain.

Le poulailler ou la cage à lapins ne doit pas être situé dans une zone à risque d'inondation, ni dans la rive d'un cours d'eau.

Le poulailler ou la cage à lapins doit être à une distance minimale de 30m d'un puit.

1.6 Entretien, hygiène, nuisance

Le poulailler et son enclos ainsi que la cage à lapins doivent être maintenus dans un bon état de propreté. Les excréments doivent être retirés régulièrement, éliminés ou compostés de manière opportune. Les eaux de nettoyage du poulailler et de son parquet extérieur ne peuvent se déverser sur la propriété voisine.

Les plats de nourriture et d'eau doivent être conservés dans le poulailler ou dans le parquet extérieur grillagé, ainsi que dans la cage à lapin afin de ne pas attirer d'autres animaux ou rongeurs.

Aucune odeur liée à cette activité ne doit être perceptible à l'extérieur des limites du terrain.

1.7 Vente de produits et affichage

La vente des œufs, de viande, de fumier ou autres produits dérivés de cette activité est prohibée. Aucune enseigne annonçant ou faisant référence à la vente ou la présence d'un élevage domestique n'est autorisée.

1.8 Maladie et abattage des poules ou lapins

Pour éviter les risques d'épidémie, toute maladie grave doit être déclarée à un vétérinaire.

Une poule ou un lapin mort doit être retiré de la propriété dans les vingt-quatre (24) heures.

Article 2 : Permis

Un permis est requis pour l'implantation du poulailler et de son enclos extérieur ainsi que de la cage à lapin au coût de 30\$. Ce permis est renouvelable annuellement par la suite au coût de 10.00\$.

Article 3 : Amendes

Quiconque contrevient à l'une des dispositions du présent règlement commet une infraction et est passible, en plus des frais, d'une amende minimale de 100\$ mais ne pouvant dépasser 300\$

Avis à tous les citoyens de Notre-Dame-du-Bon-Conseil et des environs

CLSC Notre-Dame-du-Bon-Conseil
situé au 91, rue Saint-Thomas
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

**Présence d'une infirmière sur place
le jeudi entre 8 h 30 et 11 h 30**

- Administration de médicaments
- Soins, évaluation et surveillance de plaies
- Retrait de points de sutures et agrafes
- Lavage d'oreilles
- Soins infirmiers courants avec rendez-vous
- Prélèvements sanguins

**Pour obtenir un
rendez-vous**

avec ou sans prescription :

819 474-2572
poste 33855



Centre intégré
universitaire de santé
et de services sociaux
de la Mauricie-et-
du-Centre-du-Québec

Québec

NOTRE-DAME
DU BON-CONSEIL

Village
Pour y vivre et grandir !

819 479-5640



POUR SIGNALER UNE URGENCE MUNICIPALE



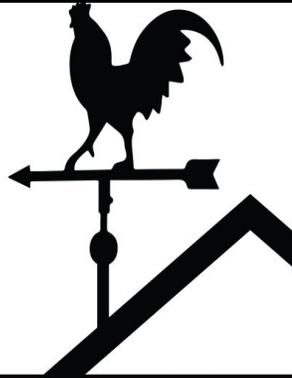
**SI ON NE VOUS RÉPOND PAS,
LAISSEZ UN MESSAGE
NOUS VOUS RAPPELLERONS.**

**SVP NE PAS TÉLÉPHONER AU DOMICILE
DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX
EN RESPECT POUR LEUR FAMILLE.**

Laurent Proulx

Entrepreneur en restauration

Restaurant Le Canadien - Groupe Le Canadien
Tel. 819-336-5336 Cell. 418-559-3772
larry@restolecanadien.com



PETRO-T

DÉPANNEUR ET STATION-SERVICE BON-CONSEIL

280 RUE NOTRE-DAME, NDBC
819-336-2323

OUVERT 7 JOURS SUR 7 - 6AM À 11PM

MEMBRE DU GROUPE



LAURENT PROULX, PROPRIÉTAIRE



**TRANSPORT
collectif
Drummond**
facilite vos déplacements!

**POUR INFORMATIONS
819 336-2744**



Pierre Liboiron
réusinage

**pompes, cylindres & moteurs hydrauliques
joints étanches hydrauliques & pneumatiques**

pierreliboiron1956@gmail.com | 450.374.5640





CLUB DE MARCHE BON CONSEIL

Ce mardi 10 avril 2018, nous avons eu le plaisir de recevoir Marie-Josée «kinésologue et responsable de la viactive», parmi nous.

Merci à Marie-Josée de nous avoir donné des conseils, ceci nous aide beaucoup pour que nos exercices soient sécuritaires.

Les vacances arrivent bientôt, le dernier jour de la saison pour la **viactive sera le mardi 22 mai 2018**. Et pour la marche, jeudi 24 mai.

Nous avons passé une très bonne saison, dans la joie et la bonne humeur.

Dates à retenir :

- **Le 18 mai 2018** se déroulera la marche de prédiction, équipe et individuelle au centre récréatif St Jean-Baptiste à Drummondville. Nos participantes sont : Louise Leblanc (capitaine), Angéline Deslandes, Lucie Laplante et Denise Ouellette. Bonne chance aux filles

- **Le 29 mai** à 9heures, déjeuner au restaurant 191 pour clôturer la saison.



- Nos exercices physiques sont adaptées pour 50 ans et plus. Vous bougez à votre rythme.

* Les messieurs sont invités à venir, ils seront les bienvenus.

L'équipe d'animation vous souhaite de passer d'excellentes vacances et revenez en forme en septembre pour une nouvelle saison.

À bientôt

Les animatrices : Martine Garry, Angéline Deslandes et Ghislaine Lemaire.

Martine Garry





Communiqué

pour diffusion immédiate

Retour à l'horaire estival à l'Écocentre de la MRC de Drummond

Les citoyens doivent s'y présenter au plus tard 30 minutes avant la fermeture du site

Le 3 avril 2018 – Comme chaque année, l'arrivée du mois d'avril marque le retour à l'horaire estival à l'Écocentre de la MRC de Drummond. Le site est dorénavant accessible cinq jours par semaine, soit du mardi au samedi, de 8 h à 17 h 30, et ce, jusqu'à la fin du mois de novembre.

De plus, considérant la popularité de cette initiative l'été dernier, la direction de l'Écocentre annonce l'ouverture les dimanches, entre 8 h et 16 h, pour la période comprise entre le 6 mai et le 28 octobre.

Prévoir arriver plus tôt

Pour tenir compte de l'achalandage et du temps requis pour le déchargement des articles, **l'accès au site est autorisé jusqu'à 30 minutes avant la fermeture**. Les usagers sont invités à planifier leur déplacement en conséquence afin d'éviter tout désagrément.

L'Écocentre est situé au 5620, rue Saint-Roch Sud à Drummondville, à l'arrière de l'édifice de Récupération Centre du Québec. Son accès est réservé aux citoyens des municipalités de la MRC de Drummond y apportant des résidus d'origine domestique. Les résidus découlant d'activités commerciales ou industrielles y sont donc refusés.

Des informations additionnelles concernant l'Écocentre peuvent être obtenues en consultant le www.mrcdrummond.qc.ca/ecocentre ou en composant le 819 477-1312.

Carrossier ProColor Service expert à toute épreuve

Denis Therrien
Propriétaire
properfexauto@cgocable.ca

PROPERFEX AUTO

T. 819 336-2388
F. 819 336-3414
1360, route 122
Notre-Dame du Bon Conseil
Québec J0C 1A0

carrossierprocolor.com

Firme Martin Paradis
Arpenteurs-Géomètres

Martin Paradis, B.Sc.A.
Arpenteur-Géomètre

Courriel : mparadis@paradis-arpenteurs.com

2, rue Newton, Drummondville (Québec) J2C 1R3
Tél. : 819-478-3759 / Téléc. : 819-478-4169

DEGRANDPRÉ
Puits artésiens

Puits ▼ Pompes ▼ Traitement d'eau

5224, boul. St-Joseph, Drummondville QC J2A 3V9
389, boul. Bois-Francis N, Victoriaville QC G6P 1G8
819 472-3286 / 819 751-3286

PVAUTO
Pavage **Veilleux** Asphalte

Pavage Veilleux 1990 Inc.
C.P. 299, Notre-Dame-du-Bon-Conseil J0C 1A0

- Siège Social : (819) 336-2198 - Sans Frais : 1 800 757-2198
- Nicolet : (819) 293-8085
- Victoriaville : (819) 752-6515

Licence RBQ : 2416-8304-95

révisseure
poète
correctrice
Diane Descôteaux

2698 rang 10 Wendover
Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0

819.818.0580
info@dianedescoteaux.com

Pharmacie Pascale Lapierre

Atliée à: **familiprix**

Suivez-nous sur:
familiprix.com

281, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0
T: 819 336-2313
F: 819 336-2234

HEURES D'OUVERTURE
LUNDI AU MERCREDI : 9H À 18H
JEUDI ET VENDREDI : 9H À 21H
SAMEDI : 9H À 17H

Oxy-Centre Inc.
«Une équipe locale pour une expertise mondiale»

CLAUDE LEMAY
Tél.: 819 336-5333 • Cell.: 819 470-0781
Téléc.: 819 336-5330 • Sans frais: 1 866 395-5333

1723, route 122, Notre-Dame-du-Bon-Conseil
(Québec) J0C 1A0 • oxy.centre.inc@cgocable.ca

AIR LIQUIDE
DISTRIBUTEUR

SA Smith Asphalte inc.

Tel.: 819 336-3444 / Sans Frais: 1 866-250-3444
Notre-Dame-du-Bon-Conseil

www.smithasphalte.com
danielsmith@smithasphalte.com



Yvon Grenier
Conseiller en sécurité financière
Représentant en épargne collective

Primerica
350-B Rue Notre Dame
Notre-Dame Du Bon Conseil (QC) J0C 1A0

819 336 3755 Bureau
819 336 3705 Télécopieur
866 837 7245 Sans Frais
819 336 3830 Résidence
ygrenier.cn287@primerica.com
www.primerica.com/yvongrenier



Quincaillerie Bon-Conseil inc.
140, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

Téléphone : (819) 336-3678

Aussi agent
Auto Maximum

Guy et Pauline, propriétaires

MACHINERIE BENOIT & FRÈRE INC.

1720 ROUTE 122
NOTRE-DAME DU BON-CONSEIL QC J0C 1A0

ÉQUIPEMENT DE PELOUSE
CHASSE NEIGE - TONDEUSE -TRACTEUR
PIÈCES ET MACHINES AGRICOLES

ÉRIC LANDRY TEL: 819-336-2130
MARIO LANDRY FAX: 819-336-2233
RENALD LANDRY LANDRY@MACHBENOIT.COM

Comeau et Trépanier, notaires

Me François Comeau
notaire

Me Sophie Lamothe-Comeau
notaire fiscaliste

Me Catherine Grenier
notaire



Saint-Léonard-d'Aston
819 399-2673

Notre-Dame-du-Bon-Conseil
819 336-2200



Dr. René Bergeron
Dr. Guillaume Bergeron
Dr. Danny Mercure
Dr. Véronique Durand
Dr. Marie-Claude St-Louis
Dr. Dany-Pierre Prince
Dr. Jessica Pinard-Cimon

324 rue Notre-Dame, Bon-Conseil, Qc, J0C 1A0
Voisin de la caisse populaire
Téléphone : 819-336-3332 Télécopie : 819-336-2399
Email : clinbonconseil@gmail.com



Richard Plante
électrique inc.

Entrepreneur Électricien
résidentiel, commercial, industriel
Service de nacelle 35 pieds

tél.: 819 336-2048
Cell.: 819 388-2048

1075, Rang 10 et 11, Sainte-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0



Chevaliers de Colomb Conseil 7753, Bon-Conseil

S.C. Normand Demers GC., 819 397-4663
Raymond Comeau, S.F., 819 336-5203

541, rue Elphège Bourgeois
Bon-Conseil Qc J0C 1A0

Réunion tous les deuxièmes mardi de chaque mois



Les Pommes de Terre CARDINAL inc.

Producteur de pommes de terre
Distributeur en gros et détail

1280, Rang 7, Ste-Brigitte-des-Saults, Co. Nicolet
Québec, Canada J0C 1E0

(819) 336-4442
Fax: (819) 336-4900

Claude - Yvon - Martin

Pour mon cheminement vers l'emploi



 **Partance**
M'ACCOMPAGNE

Partance a pour mission de **développer l'employabilité des femmes** en offrant **des outils, de la formation, un support personnalisé et rigoureux** afin de leur permettre d'atteindre l'autonomie professionnelle en intégrant des secteurs prometteurs d'emploi.

| Aide et préparation à l'emploi

- Mieux se connaître et connaître les différents secteurs d'emploi.

| Aide au retour aux études

- De l'information sur vos possibilités, du soutien dans vos démarches et durant votre formation.

| Offre de stage en entreprise

- Pour valider votre choix professionnel, acquérir de l'expérience et vous faire connaître des employeurs.

| Aide à la recherche d'emploi

- Un accompagnement rigoureux tout au long du processus.

 **Partance**
M'ACCOMPAGNE

CENTRE D'EMPLOI POUR LES FEMMES

400, rue Heriot, 2^e étage, Drummondville

819 472-3351 | emploi-partance.com

VESTIAIRE BON-CONSEIL



Heures d'ouverture:

Mercredi de 13h00 à 16h00
de 18h00 à 20h00
Jeudi de 13h00 à 16h00



LE BAC POUR LA RÉCUPÉRATION DES VÊTEMENTS EST CELUI SITUÉ À CÔTÉ DE L'ÉGLISE

Monique Audet, responsable 819 336-2113



Pro.Cie.Net
Compagnie d'entretien ménager

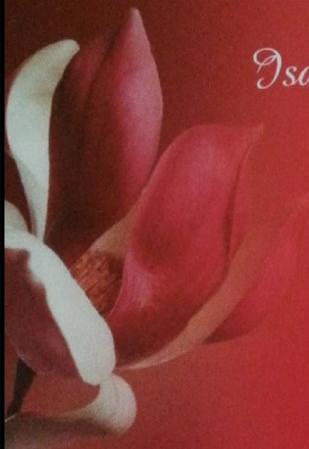
Louise Gélinas
Propriétaire

Ménage écologique
Commercial, Industriel, Spécialisé en CPE

819-479-3344
pro_cie_net@hotmail.com

- Nettoyage de bureau.
- Entretien des planchers, cirage, polissage.
- Lavage de tapis.
- Lavage de vitres.
- Nettoyage extérieur des bâtiments
- Produits d'entretien écologique etc.

281, rue des saules, Bon-Conseil,
P.Q. J0C 1A0



Isabelle Tremblay D.O.
Ostéopathe
bébé, enfant, adulte

280 Des Érables, Bon-Conseil,
J0C 1A0
819-336-9223
Sur rendez-vous seulement

osteo.isa.tremblay@hotmail.com



281, des saules
Bon-Conseil, PQ
J0C 1A0

Alerte Bestioles S.E.N.C
Gestion Parasitaire Extermination

- Fourmis
- Araignées
- Guêpes
- Cloportes
- Puce-pelles
- Rongeurs
- Capture d'animaux etc.

Techniciennes en Gestion
parasitaire certifiées

Louise Gélinas 819-479-3344
Sonia Lottinville 819-473-0769

alertebestioles@outlook.com
Région centre du Québec

Soins des pieds

Pour prévenir ou corrigé

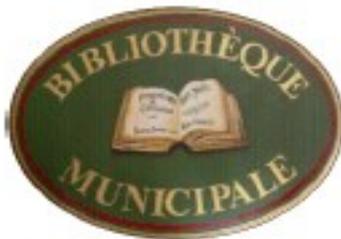
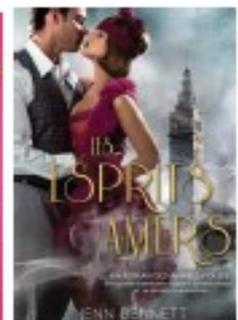
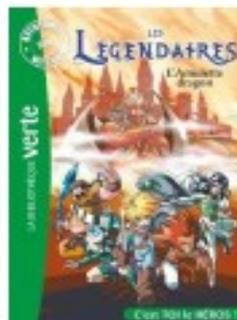
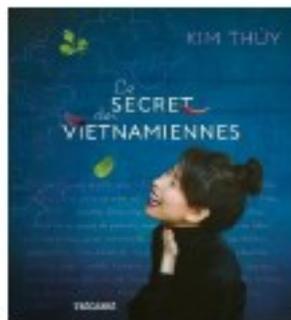
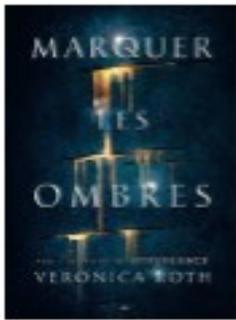
- coupe des angles (incarné)
- kératose (corne) cors
- correction d'angle courbé
- troubles circulatoires, diabète

À domicile ou clinique



Manon Blanchette
Membre des podologues
affilier du Québec

T 819 336-3895 | C 819 314-0026



541, rue Notre-Dame
819 336-2967
bibliobonconseil@hotmail.com
Bibliothèque Bon-conseil

Lundi	15h30 à 18h30	
Mercredi	08h45 à 10h45	18h30 à 20h00
Jeudi	08h45 à 10h45	13h00 à 16h00
		et 18h30 à 20h00
Samedi	09h00 à 11h30	13h00 à 15h30

Bonjour à tous,

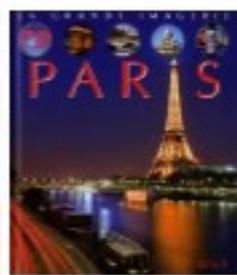
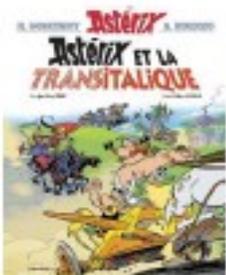
L'aménagement du local de la bibliothèque au sous-sol de la municipalité est maintenant chose faite autant du côté jeunesse qu'adulte et nous vous invitons à venir voir nos nouveaux locaux.

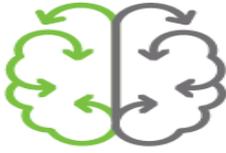
Nos collections se sont garnies de généreux dons de livres provenant de la population. Merci aux donateurs!

De la même façon, la bibliothèque est maintenant dotée d'activités disponibles pour le plaisir de la jeunesse mais de nouveaux dons seraient appréciés. En effet, nous sommes à la recherche de jeux de société et de matériaux d'artisanat.

Notre grande activité du mois de mai sera sur le thème des Patriotes et aura lieu le samedi, 19 mai. Vous pourrez suivre les détails sur notre page Facebook ou directement à la bibliothèque.

Votre visite nous sera toujours plaisir. Alors, venez nous voir pour redécouvrir la bibliothèque que vous avez toujours connue, tel qu'elle est aujourd'hui.





UTILISONS NOTRE MATIÈRE GRISE

PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ÉVITONS LE BAC GRIS!

Le saviez-vous? La plupart des matières que nous mettons machinalement dans le bac gris doivent plutôt être déposées dans le bac vert ou le bac brun. Certaines peuvent également être apportées à l'Écocentre ou dans divers commerces.

Ensemble, améliorons nos habitudes pour réduire la quantité de matières enfouies.



VOUS AVEZ UN DOUTE?

Consultez l'application sur la gestion des matières résiduelles (appliGMR), un outil gratuit qui vous indique le bon endroit pour chaque matière.

appligmr.ca



BAC VERT

Papier et carton



▲ Le papier d'emballage métallisé n'est pas accepté.

Plastique



▲ Le cellophane non souillé est accepté.

Verre



Métal



BAC BRUN

Résidus alimentaires



▲ Vande cuite seulement

Résidus verts



▲ Branche d'un diamètre de 12 mm et moins

Papier et carton souillés par de la nourriture



Autres (exemples)



▲ Crayons en bois

▲ Caisse de clémentines en bois sans le treillis en plastique

▲ Cheveux

ÉCOCENTRE DE LA MRC DE DRUMMOND

5620, rue Saint-Roch Sud, Drummondville | 819 477-1312



ENCOMBRANTS



MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION



RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX



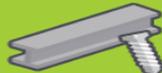
ARTICLES DOMESTIQUES



VÊTEMENTS ABIMÉS



APPAREILS ÉLECTRONIQUES ET INFORMATIQUES



MÉTAUX



MATIÈRES RECYCLABLES



RÉSIDUS VERTS

En plus de l'Écocentre, de nombreuses ressources sont disponibles dans la région pour la récupération et le recyclage, notamment pour le matériel électronique et informatique, les résidus domestiques dangereux et les vêtements. Consultez l'appliGMR pour plus de détails.

HERBICYCLAGE

Devenir un adepte de l'herbicyclage, c'est simple. Au lieu d'encombrer votre bac brun avec les rognures de gazon, laissez-les plutôt sur votre pelouse pour la nourrir. Un engrais gratuit et naturel!

ENCOMBRANTS

Si vous ne pouvez pas vous départir de vos objets encombrants auprès de l'Écocentre ou d'une ressource qui les accepte, sachez que des collectes sont effectuées périodiquement. Informez-vous auprès de votre municipalité.

COMPOSTAGE DOMESTIQUE

Dans les municipalités où le service de collecte des matières organiques (bac brun) n'est pas disponible, le compostage domestique s'avère une pratique intéressante.

LES BONNES IDÉES POUR LES BONS GESTES!

Astuces pour mieux recycler

- Rincez toujours les contenants recyclables avant de les mettre dans le bac vert. Et, pour ce faire, pourquoi ne pas utiliser l'eau restante après avoir lavé votre vaisselle?
- Retirez le bouchon, le couvercle ou le sac de chaque contenant avant de placer ce qui est recyclable dans le bac vert.
- Retirez les circulaires et les journaux du Publisac.
- Rassemblez tous les sacs en plastique dans un seul sac pour faciliter le tri.
- Démontez les boîtes afin d'avoir plus d'espace dans votre bac de recyclage.
- Ne déposez pas vos vêtements abîmés dans le bac gris ou le bac vert. Apportez-les à l'Écocentre.

Astuces pour mieux composter

- Mettez vos résidus alimentaires dans des sacs en papier. Cela facilite l'entretien de votre minibac.
- Cuisez vos restes de viande crue au four à micro-ondes avant de les mettre dans le bac brun, puisque seule la viande cuite peut y être déposée.



ÇA VA OÙ? ÇA DÉJÀ!

Simplifiez-vous la vie; consultez l'appliGMR.

Pour connaître la façon de disposer de vos matières correctement, rien de plus simple : vous n'avez qu'à effectuer une recherche par mots-clés.

appligmr.ca

Cet aide-mémoire a été réalisé par :



436, rue Lindsay
Drummondville (Québec) J2B 1G6
819 477-2230
environnement@mrcdrummond.qc.ca
mrcdrummond.qc.ca

appligmr.ca



INVITATION AUX MEMBRES

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE

le mardi 8 mai à 19h

local hôtel de ville paroisse - 1428 route 122

AU PROGRAMME

Rapports d'activités 2017-2018

Présentation du rapport financier 2017-2018

Informations générales:

- Assemblée générale annuelle Afeas régionale le mercredi 23 mai 2018
- Congrès annuel de l'Afeas provinciale les 24, 25 et 26 août 2018

Élection du Conseil d'administration 2018-2019

**À noter que la réunion sera précédée
d'un souper à 17h30**

Merci de me confirmer votre présence avant le jeudi 3 mai
soit par courriel ou par téléphone

NOTE IMPORTANTE

En mai, c'est la période pour renouveler votre carte de membre Afeas.

Je vous rappelle que votre adhésion vous donne la chance de participer à deux tirages soit : le prix de votre cotisation qui est de 35\$ et le tirage d'un prix de 100\$ en complétant le coupon « Concours renouvellement » de l'Afeas provinciale à la page 21 de la revue Femmes d'ici Printemps 2018.

AU PLAISIR DE VOUS ACCUEILLIR!

L'équipe du Conseil d'administration 2017-2018

Claire Martin Marielle Vallée Louise Fréchette

Lucie Laplante Cécile Ménard Nicole St-Sauveur

Jacqueline Demers 819 336-3478



Administrateurs (trices).

Il y a toujours de la place pour quelqu'un qui est intéressé à se joindre à nous.
Le C.A. est une belle équipe dynamique.

Activités

Les vacances, la chaleur arrive, les activités intérieures sont terminées. Maintenant place à la pétanque : les rencontres sont les mardis du 29 mai au 28 août à 18 h45.

Responsable, Anita Lamarche 819-397-2770.

Merci Anita pour ton bénévolat.

Voyage

Le voyage au Casino de Montréal a lieu jeudi le 10 mai 2018. Il y a encore des places libres, plus il y a de participants, moins le coût sera élevé.

Le voyage comprend l'autobus, un dîner-buffet, un spectacle « Crooners au cinéma » dans la rangée AA, un \$ 10.00 pour jouer avec la carte Casino Privilèges. Ce voyage s'adresse à tout le monde, membres ou non- membres fadoq. Si intéressé communiquez avec Danielle Bélisle 819 336-5515

Merci Danielle pour ton dévouement.

FADOQ..CDQ

Vous pouvez visiter en tout temps le site www.fadoq.ca Vous connaîtrez ainsi les actualités et activités. Il est très intéressant de savoir ce que le mouvement fait pour les 50 ans et plus. Il se débat entre autres pour le supplément de revenu garanti (SRG) , la gratuité des examens de la vue et examens chez le dentiste.

Votre C.A. par Nicole Benoit, trésorière
819 336-2672



CHEVALIERS DE COLOMB CONSEIL 7753

Merci à tous ceux qui ont donné de leur temps pour vendre notre pain partage le jeudi et vendredi Saint. Par cette belle activité, nous pouvons donner \$350.00 aux enfants de 6^e année de notre école de Bon-Conseil, comme cadeau de fin d'année. Nous avons donné aussi à l'école de St-Lucien et à la fabrique de Marguerite Bourgeois de Ste-Clotilde, là où l'on a vendu du pain. Le conseil est fier de donner un coup de pouce à nos jeunes de chez-nous.

INVITATION **ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ANNUELLE**

À nos frères chevaliers, veuillez prendre note que notre assemblée générale se tiendra le mercredi 23 mai prochain à 19h30 au presbytère de Bon-Conseil. À marquer à votre agenda! Notre conseil compte quelque 170 membres en règle et nous avons toujours besoin de relève avec des idées nouvelles au sein du conseil. Notre conseil donne en œuvres de toutes sortes, plus de 2 000\$ annuellement, aux jeunes, aux fabriques. Aussi pour la recherche de la Sclérose en plaques, la Paralyse cérébrale et les maladies du cœur.

Votre Secrétaire financier, Raymond Comeau.



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Notre engagement, votre sécurité !

Drummondville, avril 2018

OBJET : Cyclomoteurs

BRUIT DES SCOOTERS

Le bruit trop élevé de certains systèmes d'échappement des scooters peut être une source de distraction pour les usagers de la route et peut nuire à la quiétude des résidents. Un scooter trop bruyant fait aussi courir à son propriétaire le risque de recevoir une amende.

CE QUE DIT LA LOI

SELON LE CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

L'article 258 du Code de la sécurité routière comporte des **dispositions pour limiter le bruit** émis par les systèmes d'échappement des véhicules.

SELON LE RÈGLEMENT SUR LES NORMES DE SÉCURITÉ DES VÉHICULES ROUTIERS

L'article 130 du Règlement sur les normes de sécurité des véhicules routiers précise qu'aucun élément du système ne doit avoir été modifié pour augmenter le niveau sonore par rapport au système installé par le fabricant.

EN CAS D'INFRACTION

Le propriétaire d'un scooter dont le système d'échappement est non conforme est passible d'une amende de 100 \$ à 200 \$.

Référence SAAQ :

<https://saaq.gouv.qc.ca/securite-routiere/moyens-deplacement/scooter/bruit-scooters/>

Sûreté du Québec
Centre de services – Drummondville
www.sq.gouv.qc.ca

SÛRETÉ DU QUÉBEC – Centre de services Drummondville
1600, boul. St-Joseph, Drummondville (Québec), J2C 7V7 Téléphone (819) 478-2575 Télécopie (819)
478-9339



LE COLPORTAGE

Nous tenons à aviser la population qu'il est interdit à quiconque de faire du colportage dans les rues du village à moins d'obtenir un permis émis par la municipalité.

Par prudence, demandez toujours à la personne de vous faire voir le permis émis par la municipalité et signer par la directrice générale.

Il se peut que les personnes possèdent un permis requis par la Loi sur la protection du consommateur, ceci n'est pas valable. Toute personne, désirant colporter doit se présenter à l'hôtel de ville.

Un organisme ou organisation sans but lucratif doit également obtenir une permission pour colporter. Ce permis est sans frais.

Si une personne se présente et n'a pas son permis, référez-la à l'hôtel de ville ou en dehors des heures de bureau, avisez la Sûreté du Québec.

Merci de votre collaboration!

La Municipalité

Qu'est-ce qu'une dérogation mineure?

Une dérogation mineure est une procédure apportant une réponse à des problèmes pratiques qui ne peuvent être prévus à l'avance dans un règlement d'urbanisme.

En effet, la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme (LAU) a prévu un mécanisme permettant une procédure d'exception relativement à l'application de certaines dispositions au règlement de zonage et de lotissement.

Où se situe la limite de ce qui est mineur ou pas? En fait, cette détermination ne peut se faire par règlement ou directive, mais doit s'évaluer cas par cas. Ce qui est mineur dans une situation peut être majeur dans une autre. Le règlement sur les dérogations mineures permet au conseil municipal de s'assurer de l'application des règlements en tenant compte du contexte particulier de certaines propriétés.

Une demande de dérogation mineure peut être formulée relativement aux dispositions du règlement de zonage (marges minimales) et de lotissement (dimensions minimales d'un terrain). Par contre, cet outil est impossible pour les usages et les densité d'occupation.

Toutefois, il ne faut pas penser que ce processus peut être appliqué dans tous les cas et ça ne constitue pas un moyen d'enfreindre les règlements municipaux en vigueur.

Étapes d'une demande de dérogation mineure

- ◆ Présenter sa demande par écrit sur le formulaire fourni a cet fin disponible à la municipalité.
- ◆ Après avoir reçu la demande, l'officier responsable la transmet au Comité consultatif d'urbanisme.
- ◆ Le Comité formule ensuite son avis en tenant compte des critères prescrits par règlement et la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme. Cet avis est transmis au conseil municipal.
- ◆ Le conseil municipal rend sa décision au moins 15 jours suivant la parution de l'avis public dans le journal Le Villa-Joie.

Coût d'une demande de dérogation mineure

- ◆ 400\$ (non-remboursable)
- ◆ Besoin d'un certificat de localisation fait par un arpenteur-géomètre (minimum 1 an)



ANNONCES CLASSÉES



Desjardins
Caisse populaire
de l'Est de Drummond

Suivez-nous sur



Suite à l'assemblée générale annuelle du mardi 10 avril 2018,
les membres ont voté un montant de
450 000 \$
à être versé en ristourne individuelle et collective.

Ristourne individuelle		Ristourne collective
7,74 %	2,42 %	Par le biais du fonds d'aide au développement du milieu.
Remis sur les intérêts reçus par les membres épargnants	Remis sur les intérêts payés par les membres emprunteurs	
200 000 \$	200 000 \$	50 000 \$

La ristourne a été déposée le 23 avril 2018
aux membres qui y avaient droit.



Les 140 membres présents ont pu apprécier les judicieux conseils des employés qui ont présenté des capsules d'information et des vidéos captivantes. Les organismes présents ont reçu 17 000 \$ en dons et commandites pour l'année 2018. Les tirages de prix de présence ont permis à 8 personnes de remporter 100 \$ chacune et deux organismes (Cercle de fermières St-Cyrille et le comité de bienfaisance de St-Joachim) se sont mérités 100 \$ chacun. Félicitations !

Conseil d'administration

Julien Flibotte
Pierre Fortin*
Audrey Gagné
Normand Lauzière*
Mélanie Lebel
Guy Morin *

Johanne Ouellette
Gilles Provencher
Audrey Royer
Régis Soucy
Luc Verrier*
Laurence Léveillé, dirigeante stag.

Conseil de surveillance

Nicole Morin
Josée Talbot*
Nicole Tessier

* Dirigeants réélus

.....

Siège social Notre-Dame-du-Bon-Conseil

330, rue Notre-Dame
Bon-Conseil (Québec) J0C 1A0
Téléphone : (819) 336-2600
Télécopieur : (819) 336-2731

Centre de services Sainte-Brigitte-des-Saults
Centre de services Saint-Cyrille-de-Wendover
Centre de services Saint-Félix-de-Kingsey

LE VILLA-JOIE

Horaire collectes ordures, récupération, matières organiques Mai 2018

dim.	lun.	mar.	mer.	jeu.	ven.	sam.
		1	2	3 	4 	5
6	7	8	9	10 	11 	12
13	14	15	16	17 	18 	19
20	21	22	23	24 	25 	26
27	28	29	30	31 		

LÉGENDE

ATTENTION: CHANGEMENT



ORDURES



RÉCUPÉRATION



MATIÈRES ORGANIQUES



COMMERCES à chargement avant
Ordures les mardis

Sylvain Doyon, CPA, CMA

Bêty & Doyon, CPA s.e.n.c.

1750 rue Gélase
St-Cyrille-de-Wendover
Québec J1Z 2K4
Tél: 819-479-5196
Courriel: sylvain.doyon@cgocable.ca

*Fiscalité d'entreprise et personnelle
Comptabilité - Demande de financement
Accompagnement au démarrage d'entreprise
Budget et analyse de projet d'investissement*

Recherché



Licences, animaux perdus ou plaintes

Pour tout animal perdu (chien ou chat), contactez la SPAD (Société Protectrice des animaux Drummond) au 819 472-5700.

Tapis Notre-Dame inc.

Vente & Pose de Couvre-Plancher

Claude Lemaire
150 Notre-Dame
Bon-Conseil, PQ J0C 1A0
819.336.2828 Cell: 819.314.0828
tapisnotredame@hotmail.com

R.B.Q. : 3089-1394-96

Yvon LEJEUNE
denturologiste

2330, rang Bord de l'Eau
Ste-Clotilde-de-Horton
(Québec) J0A 1H0

819 336-3129



Municipalité Notre-Dame-du-Bon-Conseil, village
541, rue Notre-Dame
Notre-Dame-du-Bon-Conseil (Québec)
J0C 1A0

819 336-2744



819 336-2030



NO. URGENCE EN TOUT TEMPS: 819 479-5640
(si pas de réponse, laisser un message nous vous rappellerons)

Courriel:
nd.bonconseil@cgocable.ca



Site internet:
www.notre-dame-du-bon-conseil-village.qc.ca

Heures d'ouverture:
Lundi au vendredi
8h30 à 12h00 et 13h00 à 16h30

Place aux organismes

Vous désirez donner de l'information à vos membres? Vous voulez faire connaître vos activités? Apportez vos textes dactylographiés ou non à l'hôtel de ville, village situé au 541, rue Notre-Dame.

Date de tombée :

Le 15 de chaque mois ou la journée ouvrable précédente si le bureau est fermé.

Date de parution :

Vers la fin du mois

Carte d'affaires: \$25.00/pour 2 ans

Annonce classée:

25 mots	\$10.00
1/2 page	\$50.00
1 page	\$100.00

NUMÉROS DE TÉLÉPHONE IMPORTANTS

Âge d'Or.....	819 336-3334
Ambulance.....	9-1-1
Bureau de poste.....	819 336-2611
Carrefour jeunesse-emploi.....	819 358-9838
C.L.S.C.....	819 474-2572
Centre récréatif L.-P. Therrien.....	819 336-3221
Commission de Développement Socio-Économique Village.....	819 336-2744
CPE Papillon Enchanté.....	819 336-5452
Distilla-Cèdre.....	819 397-5010
École Bon-Conseil.....	819 850-1622
Fourrière municipale.....	819 472-5700
HLM.....	819 474-1227
Hôtel de ville, village.....	819 336-2744
Info-Crime.....	1-800-711-1800
Info-Santé.....	8-1-1
Patinoire.....	819 336-3224
Police.....	9-1-1
Pompiers.....	9-1-1
Presbytère Bon-Conseil.....	819 336-2163
SPAD.....	819 472-5700
Taxi Bon-Conseil.....	819 336-3030
Transport collectif (billetterie).....	819 336-2744
Vestiaire.....	819 336-2113

Équipe de rédaction

Rédaction et vérification

Isabelle Dumont
Isabelle Harrisson



Collaborateurs

Les responsables municipaux et
les organismes communautaires.

Bibliothèque municipale située au 541, rue Notre-Dame

Heure d'ouverture:

Lundi: 15h30 à 18h30
Mercredi: 8h45 à 10h45 et
18h30 à 20h

Jeudi: 8h45 à 10h45, 13h à 16h et 18h30 à 20h
Samedi: 9h à 11h30 et 13h à 15h30



NOTE: Fermée les jours de congés fériés
www.facebook.com/bibliothequebonconseil

Téléphone: 819 336-2967